

ENFANCE

PETITE
ENFANCE

L'UNIVERS
des
familles
enfance • jeunesse

de
0 à 25
ANS

JEUNESSE

SERVICES



sommaire

PETITE ENFANCE

Devenir parent.....	P.3
Être parent de jeunes enfants.....	P.4
Actions Familles de la Maison des Habitants.....	P.5
Faire garder son jeune enfant.....	P.6-7

ENFANCE

L'enseignement primaire.....	P.8 à 11
Les accueils de loisirs.....	P.12-13

JEUNESSE

L'espace Jeunesse.....	P.14
Le soutien à la jeunesse.....	P.15

SERVICES

La culture à Montreuil-Juigné.....	P.16
Le sport à Montreuil-Juigné.....	P.17
Citoyenneté.....	P.18
Numéros utiles.....	P.19

DÉCLARER ET RECONNAÎTRE SON BÉBÉ

La déclaration de naissance est obligatoire et doit avoir lieu à la mairie du lieu d'accouchement. Elle peut être réalisée dans les 5 jours qui suivent la naissance par le père, la mère ou à défaut par toute personne ayant assisté à l'accouchement. Si le dernier jour du délai est un samedi, dimanche ou un jour férié, ce délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Vous devrez fournir la carte d'identité ou le livret de famille avec un certificat médical d'accouchement.

CHOISIR LE NOM DE FAMILLE

Les parents doivent choisir d'un commun accord le nom de famille de l'enfant. Il peut s'agir du nom de la mère, du nom du père ou des deux noms dans l'ordre de leur choix (Mère puis Père ou Père puis Mère). Au moment de la déclaration de naissance, il convient de mentionner le nom choisi dans une déclaration de choix de nom, accompagnée pour les parents mariés du livret de famille ou d'une copie de l'acte de mariage, et des pièces d'identité des deux parents. Les parents non mariés devront fournir également l'acte de reconnaissance si une reconnaissance anticipée a été effectuée (non obligatoire mais recommandée).



CONTACTS

Hôtel de Ville

Service Etat Civil

Eplanade Jean Moulin

02 41 31 10 40

accueil@ville-montreuil-juigne.fr



BON À SAVOIR

Il faut également déclarer la naissance de votre enfant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), à votre mutuelle santé, à vos différentes assurances ainsi qu'à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin de déterminer les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Être parent de jeunes enfants

PETITE ENFANCE

LE LAEP MA P'TITE BULLE D'AIR

C'est un espace convivial et bienveillant qui accueille, gratuitement, sans inscription, de jeunes enfants jusqu'à 4 ans accompagnés de leur(s) parents ou grand(s)-parent(s) ainsi que les futurs parents. Le lieu valorise le rôle et les compétences des parents. Pour l'enfant c'est un lieu de jeu de découverte, d'expérimentation de socialisation. Le LAEP se situe à la Maison de la Petite enfance.

BON À SAVOIR

Hors vacances scolaires, deux lieux en alternance tous les lundis.
Semaine paires à Montreuil-Juigné. Semaine impaires à la Membrolle.

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

La PMI est un service du département qui regroupe différents professionnels de santé, spécialisés dans le suivi de la grossesse et de la petite enfance. Ils vous accompagnent en fonction de vos besoins et de celui de votre enfant. C'est un service ouvert à tous, pris en charge par la sécurité sociale et anonyme.



CONTACTS

Maison Départementale des Solidarités Angers Ouest

25 rue du Général Lizé
CS 94104

49941 Angers Cedex 9
02 41 21 51 00

LAEP Maison de la petite enfance (semaine paire)

7 rue Georges Clémenceau
49460 Montreuil-Juigné
02 41 42 48 43

Espace Françoise Dolto (semaine impaire)

1 rue Françoise Dolto
49460 Montreuil-Juigné
06 38 60 39 53

BON À SAVOIR

• Dans le cadre du dispositif «1 naissance, 1 arbre», la Ville plante un arbre pour chaque naissance d'un enfant montreuillais. Une cérémonie est organisée avec les familles.

• Pour favoriser l'accès à la lecture des tout-petits, le Département de Maine-et-Loire offre à chaque naissance, un livre jeunesse.

RÉFÉRENTE FAMILLES

Chaque Centre Social (Maison des Habitants) est doté d'un professionnel «Réfèrent Familles». Ces missions consistent à :

- Accompagner les parents dans leur fonction parentale et renforcer les liens parents/enfants,
- Animer le vivre ensemble, créer du lien entre les familles et les générations,
- Permettre le développement du pouvoir d'agir et l'émancipation des familles,
- Animer un réseau d'acteurs socio-éducatifs autour des familles,
- Informer et orienter les familles,
- Accueillir, écouter les familles, être en veille par rapport à leurs besoins.

ACTIONS FAMILLES

La Maison des Habitants est un lieu de proximité, familial et intergénérationnel. Elles proposent les actions familles suivantes :

- La programmation mensuelle propose des activités et sorties familles : atelier créatif, atelier jardin, cuisinons en famille, jouons en famille en partenariat avec la Bibliothèque Clara Malraux, sorties sportives culturelles et ludiques (ex : bowling, patinoire).
- Les «Vac's à la Maison» sont proposées chaque première semaine des vacances scolaires et deux semaines en juillet. La programmation estivale comprends des sorties (ex : parc animalier, base de loisirs, vélo) , des soirées d'été (ex : théâtre, jeux en bois), des journées d'été dans les quartiers (ex : séance lecture, jeux, pétanque).
- Des actions autour de la parentalité (ex : quinzaine du sommeil en 2022) sont organisées par le Collectif Parentalité. Ce collectif est composé de différents acteurs du territoire (institutions, associations, services communaux, parents/habitants) qui se réunissent afin de co-construire des projets communs autour de la parentalité.
- L'Appartement Pédagogique «Comme à la Maison» est un lieu de proximité dans lequel des actions collectives sont pensées comme des ateliers pratiques. Ces ateliers sont à destination des habitants/parents et concernent les thématiques suivantes : gestion des dépenses et entretien de son logement (budget, refaire son papier peint, rénovation de meuble etc), la prévention des accidents domestiques, des ateliers parents/enfants (couture, gestion des émotions, cuisine etc).

CONTACTS

**Maison des Habitants
(Espace Solidarité
Nelson Mandela)**

1 Allée Henri David
49460 Montreuil-Juigné

02 41 31 85 10

**maisondeshabitants
@ville-montreuil-juigne.fr**

**Appartement Pédagogique
« Comme à la Maison »**

3 rue Espéranto
49460 Montreuil-Juigné

02 41 31 85 10

**espacesolidarite
@ville-montreuil-juigne.fr**

Faire garder son jeune enfant



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance appelé également RPE est géré par la commune de Montreuil-Juigné. Il s'adresse aux parents en recherche d'un mode de garde mais également aux parents employeurs d'un professionnel de la garde du jeune enfant en accueil individuel ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de l'accueil individuel.

Le RPE propose aux assistants maternels et gardes à domicile des temps d'éveil avec les enfants accueillis ainsi que des soirées de professionnalisation.

LES ASSISTANTS MATERNELS

Les assistants maternels sont des professionnels de la petite enfance, agréés par les services du département qui travaillent à leur domicile ou en Maison d'Assistants Maternels (MAM). Ils sont employés directement par les parents.



© Pixabay

CONTACTS

Relais Petite Enfance

7 rue Georges Clémenceau

02 41 42 48 43

relaispetiteenfance

@ville-montreuil-juigne.fr

BON À SAVOIR

Vous pouvez vous procurer la liste des assistants maternels auprès du Relais Petite Enfance ou sur le site internet monenfant.fr

LE MULTI-ACCUEIL « GRAINS DE MALICE »

Le multi-accueil est un établissement d'accueil des jeunes enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Il dispose de 6 places d'accueil occasionnel (halte-garderie) et de 18 places d'accueil régulier (crèche). C'est une structure municipale dont la gestion est confiée à l'association Léo Lagrange Ouest. Les familles sont invitées à déposer un dossier le plus tôt possible en prenant contact avec la direction de la structure. Les dossiers sont étudiés par une commission d'attribution permettant de déterminer les familles bénéficiaires d'une place.

MICRO-CRÈCHE « À PETITS PAS VERTS »

Une micro-crèche est une structure d'accueil pour les enfants âgés de deux mois à trois ans. À la différence des crèches traditionnelles, elle se distingue par son effectif maximal de 12 enfants, tous regroupés en une section unique, peu importe leur âge. Les micro-crèches sont soumises aux mêmes règles que les établissements d'accueil collectif classiques.

MULTI-ACCUEIL
« GRAINS DE MALICE »



CONTACTS

Multi-accueil Grains de Malice
Maison de la Petite enfance

7 rue Georges Clémenceau

02 41 42 31 76

montreuil.juigne@leolagrange.fr

Micro-crèche « À petits pas verts »

51 rue Victor Hugo

49460 Montreuil-Juigné

06 16 79 03 07

apetitspasverts@gmail.com

BON À SAVOIR

Le Relais petite enfance vous renseigne sur l'ensemble des modes de garde de la commune.



INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE

Pour une première inscription scolaire, les familles sont invitées à se présenter en Mairie ou à prendre contact par mail auprès du service Education.

Un dossier de pré-inscription sera rempli. Les pièces justificatives à joindre sont :

- Livret de famille (pages parents et enfants)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, facture eau, bail, quittance de loyer, compromis de vente ...)
- Carnet de vaccination (pages des vaccins obligatoires)

Une commission d'affectation se réunit tous les mois pour déterminer l'école d'affectation des enfants préinscrits. Un courrier est ensuite envoyé aux familles pour qu'elles puissent procéder à l'inscription auprès de l'école.

Le service Education fait parvenir en Juin un dossier d'inscription aux services périscolaires et de restauration.



CONTACTS

**Service Éducation
Ville de Montreuil-Juigné**

Esplanade Jean Moulin

02 41 42 22 05

education

@ville-montreuil-juigne.fr

**École Maternelle
Henri David**

7 bis rue David d'Angers

02 41 42 33 90

ce.0490125v@ac-nantes.fr

**École Élémentaire
Henri David**

Rue Georges Brassens

02 41 42 36 76

ce.0490226e@ac-nantes.fr



ORGANISATION D'UNE SEMAINE-TYPE

HORAIRES	7h30 à 8h30	8h30 à 11h45	11h45 à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 18h30
LUNDI	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
MARDI	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
MERCREDI	Accueil de loisirs géré par l'association Enfance et Jeunesse (p.12)				
JEUDI	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
VENDREDI	Accueil du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir

RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h20. Les repas sont préparés par la Cuisine Centrale et visés par une diététicienne. Les réservations et annulations de repas sont à réaliser par l'intermédiaire de l'Espace Familles avec un délai de 3 jours à respecter. Toute absence exceptionnelle (maladie, évènements familiaux ...) doit être signalée avant 9h le jour de l'absence sinon le repas est facturé. Le signalement d'absence peut se faire :

- Via votre espace famille en cliquant sur l'icône signalement d'absence
- Par téléphone au 02 41 31 22 05
- Par mail : education@ville-montreuil-juigne.fr

Les repas non annulés dans les délais seront facturés et les repas non réservés dans les délais seront majorés (+ 50 %).

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I)

L'Éducation Nationale impose l'établissement d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) pour les enfants allergiques à divers aliments ou ayant besoin d'un traitement régulier pour soigner certaines maladies. Pour établir ce document, les parents ou la personne responsable de l'enfant devront prendre contact directement avec le centre médico scolaire (02 41 33 02 03) et contacter le responsable de la cuisine centrale (02 41 42 35 80).

École Maternelle Jean Madeleine

8 rue du 18 juin

02 41 42 35 67

ce.0491750l@ac-nantes.fr

École Élémentaire Jean Madeleine

10 rue du 18 juin

02 41 42 35 84

ce.0491749k@ac-nantes.fr

École Primaire Marcel Pagnol

1 rue de Venise

02 41 42 92 43

ce.0491959n@ac-nantes.fr

École Privée Notre-Dame

10 rue Pierre Mendès France

02 41 42 38 70

montreuiljuigne.notredame@ec49.fr



LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

L'accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30 durant toute l'année scolaire. Ils sont organisés par la Ville de Montreuil-Juigné dans toutes les écoles publiques de la Ville.

Les réservations et annulations de présence sont à réaliser jusqu'à la veille par l'intermédiaire de l'Espace Familles. Toute absence exceptionnelle (maladie, évènements familiaux ...) doit être signalée avant 9h le jour de l'absence sinon le repas est facturé. Le signalement d'absence peut se faire :

- Via l'Espace Famille en cliquant sur l'icône signalement d'absence
- Par téléphone au 02 41 31 22 05
- Par mail : education@ville-montreuil-juigne.fr

L'accueil périscolaire non annulé dans les délais est facturé d'un 1/4 d'heure et l'accueil non réservé dans les délais est majoré (+ 50 %). Si les horaires ne sont pas respectés les 1/4 d'heure hors ouverture sont majorés (+ 50 %).

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

- Le matin : Les parents ou la personne responsable doivent remettre eux-mêmes le(s) enfant(s) aux agents responsables des accueils périscolaires.
- A la sortie : Les adultes devant reprendre le ou les enfants sont :
 - le père, la mère
 - les personnes signalées sur le dossier scolaire et uniquement ces dernières

Les enfants de 8 ans et moins ne sont pas autorisés à partir seuls après l'accueil périscolaire. Les enfants de 9 ans dans l'année scolaire sont autorisés à partir seuls après l'accueil périscolaire munis d'une autorisation des parents.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ÉCOLE ET COLLÈGE

L'ÉTUDE SURVEILLÉE

Elle est proposée le soir pour les élèves des classes élémentaires (à partir du CE1). Les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 16h15 à 16h45 les enfants ont un temps de goûter puis ils sont accueillis en classe de 16h45 à 17h15 pour faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons sous la surveillance d'un agent municipal.

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (A.P.C)

Elles sont organisées par les enseignants et proposées pour certains enfants si l'enseignant l'estime nécessaire. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ - MAISON DES HABITANTS

L'accompagnement à la scolarité est une action conduite sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur les apports sociaux et culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants. Il contribue à l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi qu'à son bien être à l'école mais également au sein de la famille. L'enjeu est également de faciliter la compréhension du système scolaire par les parents, et de contribuer ainsi à une plus grande implication de ces derniers dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Ce dispositif permet à l'enfant de :

- mettre en valeur ses compétences et ses acquis
- devenir plus autonome
- éveiller sa curiosité
- savoir s'organiser
- développer l'esprit d'entraide mutuelle et collective
- s'écouter soi et les autres

Il concerne les enfants scolarisés en :

- Élémentaire (CP au CM2)
 - 1 séance de 1h/1h30 par semaine (lundi, mardi 16h30/17h30 ou mercredi 10h30/12h00)
 - séance en collectif (enfants, bénévoles et Référente Familles)
 - le groupe sera le même toute l'année
 - organisation d'une séance : temps d'accueil (émotions du jour), aide méthodologique (devoirs), temps de cohésion (jeux de société)
 - un projet culturel sera mis en place tout au long de l'année
- Secondaire (de la 6ème à la 3ème)
 - 1 séance par semaine de 1h00 (le mercredi après-midi)
 - séance en individuel (1 collégien + 1 bénévole)

Les séances sont animées par des bénévoles et la Référente Familles.

BON À SAVOIR

ACVS-49 est une association de lutte contre le harcèlement scolaire. Les deux objectifs de cette association sont l'écoute/ conseil aux victimes et leurs familles et la prévention. Les interventions pour les familles sont réalisées à titre gratuit.

CONTACTS

Maison des Habitants

1 allée Henri David

02 41 31 85 10

espacesolidarite

@ville-montreuil-juigne.fr

Association Agir contre les violences scolaires (ACVS-49)

5 rue Saint Exupery

49000 Angers

06 50 97 88 51

accueil@acvs-49.fr



DEUX ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES ENFANTS DE 3 À 12 ANS

Les accueils de loisirs, gérés par l'Association Enfance et Jeunesse, accueillent les enfants de 3 à 12 ans habitant Montreuil-Juigné et les communes environnantes. Des tarifs différents sont appliqués en fonction de la commune d'habitation et du quotient familial.

Les enfants sont répartis sur 2 sites :

- Accueil de loisirs « Les Petits Chœurs » : enfants de 3 à 5 ans, scolarisés en maternelle. Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans ou dès lors qu'ils sont inscrits à l'école (certificat de scolarité obligatoire).
→ Adresse : Rue Georges Brassens (accès par l'école Henri David élémentaire).
- Accueil de Loisirs « La Guyonnière » : enfants de 6 à 12 ans, scolarisés en élémentaire.
→ Adresse : Rue St Jean Baptiste (Château du Parc de la Guyonnière).

LES INSCRIPTIONS

Toutes les démarches administratives doivent s'effectuer par mail ou au siège social de l'association. Une permanence d'inscription est ouverte tous les samedis de 9h à 12h.

Pour les mercredis, les réservations sont possibles en journée complète, ou en demi-journée : matin avec repas ou l'après-midi sans repas.

Pour les vacances, les réservations ne sont possibles qu'en journée complète. Une priorité est donnée aux enfants inscrits minimum 2 jours par semaine. Tous les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site de l'association Enfance et Jeunesse ou disponibles au secrétariat. Les dossiers sont à remplir une fois par an. Le renouvellement des dossiers se fait à partir du mois de juin de chaque année. Les inscriptions sont validées dans la limite des places disponibles.

PIÈCES À FOURNIR

Photo d'identité de l'enfant

Justificatif de quotient familial CAF
ou MSA (obligatoire pour les QF < 1300 €)

Fiche sanitaire remplie

Pour tout enfant ayant des régimes
alimentaires ou médicamenteux :
fournir un PAI
(Protocole d'Accueil Individualisé)
ou certificat médical.



PÉRIODE D'OUVERTURE

Les deux Accueils de Loisirs sont ouverts tous les mercredis sur le temps scolaire, ainsi qu'aux petites et grandes vacances scolaires (sauf une semaine aux vacances de fin d'année).

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique des Accueils de Loisirs « de « Les Petits Chœurs » et « La Guyonnière » est axé sur la place des enfants au sein des structures.

Un accueil de loisirs est l'occasion de s'exercer à la citoyenneté au travers de la vie quotidienne et des activités. L'enfant est concerté, écouté. Il est libre de participer. Il peut élaborer des projets et prendre des responsabilités afin de développer ses capacités physiques, intellectuelles, affectives et sociales.

L'équipe d'animation et de direction propose un projet pédagogique qui doit permettre à l'enfant :

- D'être acteur de ses vacances
- De rompre avec le quotidien

UNE PASSERELLE POUR LES 10-12 ANS

Pendant les vacances scolaires, chaque mardi et jeudi après-midi, les enfants (dans l'année de leur 11 ans) inscrits à l'ALSH de «La Guyonnière» ont la possibilité de participer aux activités proposées par l'Espace Jeunesse. Des camps sont également organisés par les Accueils de Loisirs durant l'été. Les séjours sont réservés aux enfants adhérents de l'Association Enfance et Jeunesse. Des tarifs différents sont appliqués en fonction de la commune d'habitation, du quotient familial et de la durée du séjour.

CONTACTS

**Association Enfance
et Jeunesse**

10 rue Lamartine

02 41 96 90 40

accueil.ej@orange.fr



UN ACCUEIL POUR LES JEUNES

L'association Enfance et Jeunesse accueille au sein de l'Espace Jeunesse des jeunes de 11 à 15 ans pour les activités et jusqu'à 18 ans pour l'accueil.

L'Espace Jeunesse est ouvert au public du mardi au samedi en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

Pour venir à l'Espace Jeunesse, il faut remplir le formulaire d'adhésion et:

- Avoir entre 11 et 18 ans.
- Habiter Montreuil-Juigné ou les communes suivantes: Cantenay-Epinard, Feneu, Soulaire et Bourg, La Membrolle sur Longuenée ou Le Plessis Macé.
- Prendre son adhésion annuelle

Avec l'adhésion, il est possible de venir tous les jours à l'Espace Jeunesse (horaires d'ouverture) et profiter librement de l'Accueil et de l'espace Multimédia.

Pour participer aux activités proposées pendant les vacances scolaires, il faut également le Pass' Sport et Culture.

Le Pass' Sport et Culture permet de profiter de toutes les animations proposées pendant les vacances scolaires (programme). Il s'adresse aux jeunes de 11 à 15 ans et est obligatoire pour les 11-13 ans. Les tarifs varient en fonction du quotient familial des parents et de la commune.

Des séjours sont organisés chaque été à l'Espace Jeunesse. Les tarifs varient selon les projets et prennent en compte les quotients familiaux. Tous les séjours sont construits de A à Z par les jeunes.

Pour bénéficier de créneaux de répétitions (2h/semaine) dans la SALLE DE ZIK, il faut être adhérent et remplir une fiche musique.

La salle de ZIK est ouverte à tout groupe de musiciens résidents ou originaires de Montreuil-Juigné (représentant au 50% de l'effectif). Une cotisation annuelle est demandée à chaque membre du groupe.

CONTACTS

**Association Enfance
et Jeunesse**

10 rue Lamartine

02 41 96 90 40

montreuiljuigne.ej@hotmail.fr



MISSION LOCALE ANGEVINE

La Mission Locale Angevine est une association qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle les aide à définir leur projet professionnel et elle leur apporte une aide individuelle et personnalisée dans leur recherche d'emploi et de formation.

La Mission Locale Angevine travaille en partenariat avec les acteurs importants du territoire en matière d'emploi, de formation, de santé, de logement, de droit... Et oriente vers eux les jeunes en fonction de leur situation.

PERMIS DE CONDUIRE & ENGAGEMENT CITOYEN

La Ville invite les jeunes, qui le souhaitent, à donner de leur temps à une association ou un organisme montreuillais afin de bénéficier d'une aide financière pour leur permis de conduire.

Afin d'obtenir une aide financière pour le permis de conduire, il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir entre 15 et 25 ans
- Avoir son code
- Habiter la commune depuis au moins un an
- S'engager à réaliser 40 heures (quotient familial >950) ou 60 heures (quotient familial <950) dans une association ou un organisme à but non lucratif montreuillais sur une année.



CONTACTS

Mission Locale Angevine

Espace Solidarité Nelson Mandela

1 Allée Henri David

06 71 01 17 44

hmontreau@mla49.fr

Hôtel de Ville

Eplanade Jean Moulin

02 41 31 10 40

education

@ville-montreuil-juigne.fr

LA BIBLIOTHÈQUE

On y trouve près de 20 000 documents adultes et jeunesse, consultables sur place ou empruntables : journaux, magazines, livres-audio, livres en gros caractères, fictions (romans, BD, mangas, albums...) et documentaires.

Des jeux sont également à disposition pour s'amuser sur place et des animations sont proposées tout au long de l'année : séances de contes, spectacles jeune public, participation à un prix littéraire, comité de lecture...

L'accès à la bibliothèque est libre et gratuit.

LA PROGRAMMATION CULTURELLE

La ville propose, chaque année scolaire, un programme d'animations culturelles tous publics autour de la musique, du théâtre, des arts de la rue, de la littérature, des arts plastiques, de la danse...

Une vingtaine de RDV culturels (spectacles, animations, expositions...) à voir en famille, entre amis ou à l'école, pour s'évader, rêver, s'émerveiller ou s'émouvoir à chaque âge de la vie !

Programme complet disponible sur le site de la Ville et au Centre culturel.



CONTACTS

Bibliothèque

Centre culturel Jacques Prévert

10 rue Emile Zola

02 41 31 10 59

bibliotheque-mj@orange.fr

Service culturel

Centre culturel Jacques Prévert

10 rue Emile Zola

02 41 31 10 75

culture-mj@ville-montreuil-juigne.fr



BON À SAVOIR

Montreuil-Juigné compte également des associations culturelles dynamiques, notamment l'école de musique Lami, un orchestre, une chorale et une troupe de théâtre ouverts aux jeunes, un club photos pour les parents et jeunes adultes.

LA PISCINE MUNICIPALE CAMILLE MUFFAT

La piscine est composée de deux bassins : 1 bassin couvert de 16 m x 6 m ouvert toute l'année et 1 bassin en plein air de 20 m x 10 m ouvert de fin juin à fin août.

Le bassin intérieur est utilisé pour l'enseignement de la natation scolaire, la dispense des cours de natation enfants et l'animation des cours d'aquagym.

Le planning des activités est disponible sur le site internet de la commune.

Des stages de natation sont proposées pendant la période estivale.

Chaque année, une fête de l'été est organisée pour le lancement de la saison.

LES INSTALLATIONS SPORTIVES

La commune est dotée d'un complexe omnisports évolutif couvert qui est composé de 2 salles omnisports et de 7 salles spécialisées :

- Salle Busnel : Handball et Volleyball
- Salle Delaune : Basketball
- Salle Olympie : Danse, Gymnastique d'entretien
- Salle Hébert : Gymnastique sportive
- Salle Rougé : Judo et Aïkido
- Salle Secrétin : Tennis de table et Tir à l'arc
- Salle Valéra : Karaté

Elle dispose également de 4 courts couverts qui permettent la pratique du Tennis et du Badminton.

Le Football est pratiqué au stade sur 2 terrains engazonnés et un terrain synthétique.

Une piste d'athlétisme et les aires de sauts et de lancers complètent l'équipement.



CONTACTS

**Complexe sportif
Pierre de Coubertin**

15 rue David d'Angers

02 41 42 05 06

service-sport

@ville-montreuil-juigne.fr

Office Municipal des Sports

Pavillon des sports

15 rue David d'Angers

oms.montreuil-juigne@wanadoo.fr



BON À SAVOIR

Le tissu associatif local représente 19 associations sportives.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

24 élèves de CM1 et CM2 des 4 écoles montreuilloises sont élus pour un mandat de 2 ans. Les conseillers ont pour rôle de faire des propositions pour améliorer la vie sur la commune et de proposer des projets en direction des jeunes montreuillais. Ils se réunissent tous les 2 mois et participent à des événements communaux. Ils sont accompagnés durant leur mandat par des élus adultes.

BUDGET PARTICIPATIF

La collectivité affecte une partie de son budget (50 000 €) à la réalisation de projets proposés par et pour des habitants. Tout montreuillais à partir de 10 ans, toute association et le conseil municipal des jeunes peuvent proposer un projet. Ces projets sont ensuite mis au vote des montreuillais.

Une idée peut concerner un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire.



CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES

CONTACTS

Service Éducation-Citoyenneté

Hôtel de Ville

Esplanade Jean Moulin

02 41 31 22 05

education

@ville-montreuil-juigne.fr

BON À SAVOIR

Montreuil-Juigné compte également des associations culturelles dynamiques, notamment l'école de musique Lami, un orchestre, une chorale et une troupe de théâtre ouverts aux jeunes, un club photos pour les parents et jeunes adultes.



numéros utiles


NUMÉROS D'URGENCE

- Pompiers : 18 (portable 112)
- SAMU : 15 (portable 112)
- Police Secours : 17
- Médecin de garde : 116 117
- Centre antipoison : 02 41 48 21 21
- Gendarmerie Montreuil-Juigné : 02 41 42 73 11
- Urgence électricité : 09 72 67 50 49
- Urgence gaz : 0 800 47 33 33

NUMÉROS D'AIDES AUX VICTIMES

- Violences Femmes Info : 39 19
- Enfance en danger : 119
- Cyberharcèlement : 30 18
- Prévention du suicide : 31 14

INSTITUTIONS

- Hôtel de ville : 02 41 31 10 40
 - Espace Solidarité Nelson Mandela : 02 41 31 85 10
(CCAS / Maison des habitants)
 - Maison Départementale : 02 41 21 50 00
des Solidarités Angers Ouest
- 

Ville de Montreuil-Juigné
Esplanade Jean Moulin
02 41 42 22 05
www.ville-montreuil-juigne.fr



@Ville.Montreuil.Juigne

